

Montreuil, le jeudi 11 mai 2017.

Mme Mazouz, Proviseur
Aux parents d'élèves de 1^{ère} Pro

Objet : Informations et calendrier de fin d'année

Mesdames, Messieurs,

Votre enfant en classe de 1^{ère} professionnelle entre en Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) à partir du lundi 22 mai jusqu'au vendredi 30 juin.

Les conseils de classe se sont tiendront le lundi 15 mai pour les quatre filières. (cf. calendrier détaillé sur le site internet du lycée). Vous recevrez le bulletin de votre enfant par voie postale en ce 3^{ème} trimestre.

Les élèves de 1^{ère} SEN et 1^{ère} TU passent les écrits du **diplôme intermédiaire le mercredi 7 juin de 09h à midi**. Les tuteurs en entreprise seront informés de cette absence ponctuelle de votre enfant. Les convocations seront remises à votre enfant le lundi 15 mai.

Les élèves de 1^{ère} MVA et 1^{ère} TDM ne passent pas d'écrits.

Tous les élèves devront prendre connaissance de l'avis du conseil de classe pour le diplôme intermédiaire et signeront leur livret scolaire de l'examen au plus tard le vendredi 18 mai.

Les résultats seront diffusés dans les centres de jury le mercredi 5 juillet, vous recevrez à votre domicile un courrier du SIEC vous annonçant officiellement les résultats de votre enfant.

*** Rappel de quelques règles de passation de l'examen pour les 1^{ère} SEN et 1^{ère} TU**

1/Nous vous rappelons que les candidats doivent se présenter **quarante-cinq minutes avant le début des épreuves écrites**, horaires indiqués sur la convocation.

2/Il est obligatoire de présenter la convocation et une pièce d'identité au moment de l'épreuve.

3/La circulaire n° 2012-059 prévoit qu'aucun candidat ne peut être admis dans la salle après l'ouverture des sujets. Toutefois, dans des cas exceptionnels et pour des raisons valables, le chef de centre peut autoriser un candidat retardataire à composer. Le candidat n'aura alors pas droit à un temps supplémentaire de composition.

4/Nous attirons votre attention sur le port d'objets électroniques, dont les portables, interdit lors des épreuves. Les élèves doivent se munir d'une montre. Dans le cas contraire, votre enfant s'expose à une éviction des épreuves de l'examen et à **des poursuites devant la commission des fraudes du SIEC**.

Nouveauté un contrôle électronique inopiné s'effectuera pour détecter la présence d'objet électronique en fonction dans les salles d'examen, il s'agit là d'une nouvelle disposition légale préconisée par le SIEC.

Le service de demi pension sera assuré jusqu'au vendredi 23 juin inclus.

*Retour des élèves de 1^{ère} au lycée : le **lundi 03 juillet** est consacré au bilan du stage, à la remise des dossiers de réinscription, au rangement des ateliers et aux rencontres des parents avec la Direction et le Professeur Principal pour les élèves sous engagement scolaire.

*Clôture de l'année scolaire et procédure de réinscription :

Votre enfant doit se présenter obligatoirement pour le bilan de stage, le rangement des ateliers, la réinscription selon le planning suivant :

	Retour des manuels scolaires		Bilan stage + Retrait des dossiers d'inscription avec le Professeur Principal	Retour des dossiers d'inscription complets	
1MVA	jeudi 18 mai	11h-12h	Lundi 3 juillet 09h-12h	Mercredi 5 juillet	10h
1TU	jeudi 18 mai	14h-15h	Lundi 3 juillet 09h-12h	Mercredi 5 juillet	11h
1SEN	jeudi 18 mai	09h-10h	Lundi 3 juillet 09h-12h	Mercredi 5 juillet	14h
1TDM	jeudi 18 mai	14h-15h	Lundi 3 juillet 09h-12h	Mercredi 5 juillet	11h

*En cas de perte ou de dégradation d'un manuel, un remboursement sera demandé, soit 15 euros par livre. Les manuels sont remis selon le calendrier ci-dessus, une facture vous sera envoyée par notre agence comptable en cas de nécessaire remboursement de votre part, si votre enfant n'a pas effectué le retour attendu de ces livres ou de ceux empruntés au CDI.

Toute réinscription au lycée Condorcet ou inscription sur un autre établissement est soumise au respect de cette consigne.

Je vous rappelle que le nettoyage des tenues professionnelles est à la charge des familles.

Toute absence ce jour du lundi 03 juillet entraîne la non-inscription à la rentrée 2017.

Les départs anticipés en vacances ne sont pas reconnus, la fin officielle de l'année scolaire pour tous les élèves est fixée au **SAMEDI 8 JUILLET** par le Ministère. Ne mettez pas votre enfant dans la difficulté.

*Si vous êtes amenés à changer de domicile et donc à devoir inscrire votre enfant dans un autre établissement, veuillez en faire part au secrétariat de Direction dans les meilleurs délais afin de vous faire remettre le dossier adéquat à compléter pour officialiser vos démarches et assurer à votre enfant une place effective à la rentrée de septembre.

*Le lycée fermera administrativement le mercredi 13 juillet à 17h pour les vacances d'été et rouvrira ses portes le jeudi 24 août à 09h.

*La rentrée des élèves est fixée au **lundi 4 septembre 2017**. Les élèves ayant signé un engagement de scolarité auront un accueil personnalisé à la rentrée.

La présence effective de votre enfant le jour de la rentrée est obligatoire sous peine de perdre le bénéfice de son inscription, sa place pourra être attribuée à un autre élève.

Un courrier de rentrée vous sera envoyé qui précisera l'organisation générale du mois de septembre et de la nouvelle année scolaire.

Comptant sur votre collaboration et sur l'intérêt que vous portez à la réussite de votre enfant,

Mme Mazouz
Proviseur